

Rapport de la Présidente

Commission permanente du
vendredi 14 juin 2019

3^{ème} Commission

N° CP-2019-6-3-2

Service instructeur

DIR - Direction des routes

Service consulté

Direction des Finances

Direction Europe, Attractivité et Aménagement

**FONDS DE SOLIDARITÉ D'URGENCE
POLITIQUE A08 SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT AUX COLLECTIVITES
LOCALES
(PROGRAMME A284)**

Résumé : Attribution de subventions aux collectivités dans le domaine de la voirie.
Affectation d'un montant de 1 694 € pour un dossier au titre de la Voirie Communale (A284), dans le cadre du Fonds de Solidarité d'Urgence au bénéfice de la commune de TRAUBACH-LE-HAUT. Cette subvention a fait l'objet d'un avis favorable de la 3^{ème} Commission réunie le 7 décembre 2018.

Dans le cadre des programmes de subventions de la politique A08, une affectation de l'autorisation de programme à hauteur de **1 694 €** est proposée pour le dossier relevant du dispositif d'aides à la Voirie Communale dans le cadre du Fonds de Solidarité d'Urgence, tel que détaillé dans le tableau joint en annexe 1 au présent rapport.

La Commission Routes, Voirie et Infrastructures chargée de l'examen de ce programme a émis un avis favorable pour la prise en compte de cette opération, le 7 décembre 2018.

La commune de TRAUBACH-LE-HAUT a transmis les factures attestant du démarrage des travaux.

Au vu de ce qui précède, conformément au règlement financier départemental, je vous propose :

- d'accorder une subvention de **1 694 €** au bénéfice de la Commune de TRAUBACH-LE-HAUT, pour l'aménagement des rues de l'Etang et du Lavoir, suite aux intempéries de juin 2018. Cette subvention fera l'objet d'un versement unique en fin d'opération.

- d'approuver l'affectation de l'autorisation de programme de la politique A08, millésime 2018 de l'opération à hauteur d'un montant **1 694 €** sur le programme A284, chapitre 204, fonction 628, nature 204142 du budget départemental ;
- de procéder au versement de cette subvention suivant les dispositions en vigueur.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

La Présidente



Brigitte KLINKERT

Brigitte KLINKERT